

## ***Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 février 2025***

La convocation a été adressée individuellement à chacun de ses membres le 03 février 2025 pour la réunion du 07 février 2025 à 20 heures en la Mairie.

L'ordre du jour étant le suivant :

- 1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2024
- 2° SIVOM – Rapport d'activités
- 3° Finances - Autorisation de mandatement en investissement avant le vote du budget
- 4° Finances – Dépenses éligibles au compte « Fêtes et Cérémonies »
- 5° Octroi de subventions
- 6° Chambre Régionale des Comptes – Rapport sur les actions entreprises
- 7° Office du Tourisme – Rapport d'activités 2023
- 8° Rapport annuel sur l'eau – Exercice 2023
- 9° Rapport annuel sur l'assainissement – Exercice 2023
- 10° Divers et informations

**Modalités de vote :** scrutin ordinaire.

**Président de séance :** M. Fabien PEIFER, Maire  
**Secrétaire de séance :** Mme Delphine ANTOINE

**Présents :** PEIFER Fabien, LENHARD Antoine, BEHR Valérie,  
ESCHENBRENNER Yannick, LASSERRE Ludivine,  
DE ZORZI Daniel, ANTOINE Delphine, SIMON Hervé,  
SITTER Claude, KOBLER Denis, WEBER Michaël.

**Absents excusés :** RAUCH Gilbert (procuration à BEHR Valérie), KIRSCH Céline  
(procuration à WEBER Michaël), JANNAUD Marjolaine,  
BACH Jérôme (procuration à PEIFER Fabien).

**Absents non excusés :**

**1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2024.**

Le Conseil Municipal,

***Sur le rapport*** du Maire,

***Après*** en avoir débattu,

***Approuve*** le procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2024.

***Résultats du vote :*** 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

## 2° SIVOM – Rapport d’activités.

Point ajourné.

## 3° Finances – Autorisation de mandatement en investissement avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal,

**Sur le rapport** de Mme Valérie BEHR, Adjointe au Maire,

**Vu** l’article L.1612-1 du CGCT qui précise que « jusqu’à l’adoption du budget et jusqu’au 15 avril, en l’absence d’adoption du budget avant cette date, l’exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l’exercice précédent ».

**Considérant** le montant des dépenses d’investissement inscrit au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 «Remboursement d’emprunts») soit 98 328,15 € (hors restes à réaliser), et qu’il est possible de faire application de cet article à hauteur maximale de 24 582,03 €, soit 25% de cette somme,

**Après** en avoir délibéré,

**Autorise** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement suivantes, dans la limite du quart des crédits ouverts à l’exercice précédent avant l’adoption du budget principal M57 et jusqu’au 15 avril au plus tard :

<b>Budget</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Crédits ouverts 2024</b>	<b>Montant de l’autorisation</b>
<b>Principal M57</b>	20	0,00 €	0,00 €
	21	33 328,15 €	8 332,03 €
	23	65 000,00 €	16 250,00 €

**Résultats du vote** : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

## 4° Finances – Dépenses éligibles au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques ».

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu’il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l’adoption, par le conseil municipal, d’une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

**Sur le rapport** de Mme Valérie BEHR, Adjointe au Maire,

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » :

- ✓ d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que : décorations de Noël, illuminations de fin d'année, jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, repas des aînés, repas annuels du personnel et/ou des bénévoles de la bibliothèque... ;
- ✓ les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- ✓ le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- ✓ les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- ✓ les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- ✓ les frais liés au bulletin municipal (maquette, impression...),
- ✓ les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

**Entendu** le rapport de Madame l'Adjointe au Maire,

**Après** en avoir délibéré :

**Décide** de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » dans la limite des crédits repris au budget communal.

**Résultats du vote** : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### **5° Octroi de subventions.**

Le Conseil Municipal,

**Sur le rapport** de M. Antoine LENHARD, Adjoint au Maire,

**Vu** les demandes de subventions émanant de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de WIESVILLER WOELFLING au titre des cotisations d'assurance et d'une sortie exceptionnelle des JSP et de l'Amicale des Secrétaires de mairie de la région de SARREGUEMINES,

**Après** en avoir délibéré,

**Décide** d'attribuer les subventions suivantes :

- ✓ Amicale des Sapeurs Pompiers : 672,46 € (cotisations assurance),
- ✓ Amicale des Sapeurs Pompiers : 284,00 € (sortie JSP exceptionnelle),
- ✓ Amicale des secrétaires de mairie : 70,00 €.

**Résultats du vote** : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**6° Chambre Régionale des Comptes – Rapport sur les actions entreprises.**

Le Conseil Municipal,

**Sur le rapport** de Mme Valérie BEHR, Adjointe au Maire,

**Vu** la délibération du 16 février 2024 présentant le rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Grand Est,

**Vu** le rapport mentionnant les actions entreprises à la suite des dites observations, tel que joint à la présente délibération,

**Après** en avoir débattu,

**Prend** connaissance et acte du rapport des actions entreprises joint à la présente délibération.

**Résultats du vote** : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**7° Office du Tourisme – Rapport d’activités 2023.**

Le Conseil Municipal,

**Sur le rapport** de M. Fabien PEIFER, Adjoint au Maire,

**Conformément** à l’article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Prend** connaissance du rapport annuel d’activités de l’Office de Tourisme Sarreguemines Confluences.

**8° Rapport annuel sur l’eau – Exercice 2023.**

Le Maire,

**Vu** l’article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 08 février 2024 approuvant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’eau potable pour l’exercice 2023.

**Présente** au conseil municipal le rapport en question.

**9° Rapport annuel sur l’assainissement – Exercice 2023.**

M. Fabien PEIFER, Maire,

**Vu** l’article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 08 février 2024 approuvant les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d’assainissement collectif et non collectif pour l’exercice 2023.

**Présente** au conseil municipal les rapports en question.

## 10° Divers et informations.

### A. Décisions par délégation

Le Maire,

**Informe** le Conseil Municipal des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales suivantes :

- ✓ DEC 2024/023 : Déclaration d'intention d'aliéner, renonciation au droit de préemption portant sur le bien cadastré en section n° 02, parcelles n° 19 et 23, sis Rue de l'église d'une surface totale de 10,00 ares.
- ✓ DEC 2024/024 : Décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre (M57 – fongibilité des crédits) :

<b>CREDITS A OUVRIR - DEPENSES</b>				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
014	7392221		Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 6 700,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 6 700,00 €</b>

<b>CREDITS A REDUIRE - DEPENSES</b>				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
011	61558		Autres biens mobiliers	- 500,00 €
65	65311		Indemnités de fonction	- 1 800,00 €
65	65568		Autres contributions	- 4 100,00 €
65	65748		Autres personnes de droit privé	- 300,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>- 6 700,00 €</b>

### B. Informations diverses.

Le Maire informe d'une rencontre avec l'Inspecteur Académique sur une potentielle suppression de poste au sein du RPI de WIESVILLER WOELFLING.

Ce jour, M. Wassim KAMEL, Sous-Préfet de SARREGUEMINES est venu en mairie, pour une visite de la commune, visite des sites des projets de terrain multisports et de l'aire de jeux, rencontre et échanges avec les élus.

Échanges au sujet de l'organisation des commémorations du 80° anniversaire de la Libération des communes de BLIESBRUCK WIESVILLER WOELFLING et de l'accueil de la délégation de la commune de MONTMERAC.

Le Maire,  
  
Fabien PEIFER

Le Secrétaire de séance,

  
Delphine ANTOINE